

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article1408>



MOBILISATION NATIONALE des associations

- Cahiers d'exigences -



Date de mise en ligne : samedi 4 novembre 2017

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

VENDREDI 10 NOVEMBRE

Deuxième journée « noire » des associations

Le 18 octobre, pour la première journée noire des associations, plus de 200 actions ont été menées partout en France. Elles ont contribué à rendre visible l'ampleur du plan social décidé avec une violence et une brutalité inouïe par le gouvernement : 260 000 postes en contrats-aidés supprimés entre 2016 et 2018.

L'indignation et la mobilisation vont crescendo, de partout remonte la dénonciation des immenses dégâts provoqués par cette mesure dictée par une approche purement comptable.

A la marge, le gouvernement a reculé sur certains territoires et dans certains secteurs en acceptant une « sanctuarisation temporaire » de certains emplois aidés mais sans rien changer au montant global des crédits budgétaires et si les associations ne se battent pas, les arbitrages continueront à être rendus en leur défaveur.

Dans le prolongement de sa déclaration signée par plus de 5 700 acteurs associatifs, le CAC appelle l'ensemble des personnes et structures concernées à faire du Vendredi 10 Novembre une deuxième journée « noire » avec l'organisation, localement, de nombreuses actions (manifestations, marches, happenings, débrayages, grèves, opérations « assos mortes », etc.) pour parvenir à démontrer qu'une société sans associations est tout simplement une société invivable.

Informez-nous des mobilisations locales que vous organiserez en remplissant un court formulaire en cliquant [ici](#). Cela nous permet de recenser et partager les différentes manifestations, montrant l'impact de la mobilisation nationale pour cette journée du 10 novembre.